

Archives départementales de l'Aube

Fonds des fabriques paroissiales du diocèse de Troyes

sous-séries
29 G à 473 G

Répertoire numérique

par

G. Duhem
1932

Nouvelle dactylographie 2003

29 G A 473 G

FONDS DES FABRIQUES PAROISSIALES DU DIOCESE DE TROYES

Avertissement.

La cotation des fonds des fabriques paroissiales a été définie par Pierre Piétresson de Saint-Aubin en 1929-1930. Les cotes des sous-séries 29 G à 429 G ont été attribuées aux archives des fabriques des paroisses extérieures à Troyes, tandis que les cotes antérieures (11 à 22 G) sont dévolues aux anciennes paroisses troyennes. Certaines cotes sont virtuelles, c'est-à-dire qu'elles ne correspondent à aucun fonds, mais ont été réservées aux fabriques qui ne sont représentées par aucun document.

164 G 8 5 p. papier.
Baux et procédures.

1723-1778

Droupt-Saint-Basle

165 G 1 2 p. papier.
Procès contre le curé et des détenteurs de biens de la cure.

1684

Droupt-Sainte-Marie

166 G *Cote réservée.*

Echemines

167 G 1 3 p. papier.
Pièces justificatives des comptes.

1691-1702

167 G 2 2 p. papier.
Fondations.

1691-1733

Eclance

168 G 1 1 reg. papier.
Copie des titres de la fabrique: testaments, adjudication des biens, déclaration, comptes, enchères des biens, quittances, procès, état général des fondations.

1605-1742